

COTISATIONS / CONTRIBUTION

COTISATIONS (Structures affiliées)	OBLIGATOIRE	0,80 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
	ADDITIONNELLE	0,49 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
CONTRIBUTION AU SOCLE COMMUN (Structures non affiliées et adhérentes au socle commun)		0,125 %	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)

PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH

◆ ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT	RECRUTEMENT À LA CARTE	Déclaration / diffusion / sourcing	550 €
		Analyse complémentaire (mise en situation, tests) / rédaction préconisations	650 €
◆ ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS	RECRUTEMENT CLÉS EN MAIN	Accompagnement complet et approfondi	2 250 €
	BILAN PROFESSIONNEL		1 500 €
	BILAN PROFESSIONNEL FLASH		600 €
	CONSTRUCTION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN INDIVIDUEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES		600 €
◆ RETRAITE (Réalisation)	DOSSIER DE RETRAITE SIMPLE		100 €
	DOSSIER DE RETRAITE ANTICIPÉE		200 €
	ACTUALISATION DU CIR		50 €
◆ RETRAITE (Contrôle)	DOSSIER DE RETRAITE SIMPLE		50 €
	DOSSIER DE RETRAITE ANTICIPÉE		100 €
	ACTUALISATION DU CIR		25 €
◆ RETRAITE (Autres prestations)	ÉTUDE ET SIMULATION		50 €
	RÉGULARISATION ET RÉTABLISSEMENT		100 €
	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ RETRAITE		Non facturé
◆ PAIE (Structures affiliées)	STRUCTURES ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :		
	<i>Toute nouvelle adhésion nécessite un audit obligatoire de la paie</i>		
	Audit de paie		300 € / jour
	Forfait création collectivité		300 €
	Forfait création agent		15 €
	Réalisation de la paie (hors EHPAD)		7 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	Réalisation de la paie pour un EHPAD		10 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	STRUCTURES NON ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :		
	Réalisation de paie(s) en urgence (hors EHPAD)		14 € / bulletin mensuel
	Réalisation de paie(s) en urgence pour un EHPAD		20 € / bulletin mensuel
TOUTES STRUCTURES :			
Réalisation de calculs et études complexes		500 € / jour / intervenant	
Audit de paie (hors structures adhérentes à la paie à façon)		500 € / jour / intervenant	
Simulation paie simple et calculs simples		100 € / feuille de calcul	
◆ INTÉRIM TERRITORIAL	STRUCTURES AFFILIÉES	6 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)	
	STRUCTURES NON AFFILIÉES	7 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)	
	TOUTES STRUCTURES		
	Forfait pour réalisation d'une paie en urgence ou d'un acompte		75 €
Forfait pour recherche de profil réalisé par le CDG86 sans demande de contrat via intérim territorial		250 €	

COTISATIONS, CONTRIBUTION ET TARIFS

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

page 2/2

PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH (suite)

◆ CONSEIL EN ORGANISATION	ÉVALUATION RPS ET INTÉGRATION DUERP	500 € / jour / intervenant
	DÉMARCHES QVT	500 € / jour / intervenant
	ANALYSE DES PRATIQUES	500 € / jour / intervenant
	ÉTUDES ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNELS	500 € / jour / intervenant
	OPTIMISATION DES OUTILS DE GESTION ET ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN MAIN	500 € / jour / intervenant
	MISE A DISPOSITION DU MODULE GPEEC (module complémentaire sur l'application «données sociales»)	
	de 1 à 20 agents	50 € / an
	de 21 à 49 agents	250 € / an
	de 50 à 99 agents	500 € / an
	de 100 à 349 agents	800 € / an
de 350 à 499 agents	1 500 € / an	
500 agents et plus	2 000 € / an	
DÉMARCHES GPEEC + ACCOMPAGNEMENT MODULE GPEEC	500 € / jour / intervenant	
AIDE À L'ÉLABORATION DES LDG	500 € / jour / intervenant	
AIDE À L'ÉLABORATION DU PROJET D'ADMINISTRATION	500 € / jour / intervenant	
ATELIERS SUR DEMANDE (management, communication...)	500 € / jour / intervenant	
ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL / RÉGLEMENT INTÉRIEUR	500 € / jour / intervenant	

◆ GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT	STRUCTURES AFFILIÉES : (quel que soit le nombre de dossiers)	de 0 à 10 agents 200 € / an de 11 à 50 agents 300 € / an de 51 à 100 agents 400 € / an de 101 à 200 agents 600 € / an 200 agents et plus 1 200 € / an
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	Sur devis (adhésion + traitement)
◆ MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	STRUCTURES AFFILIÉES : STRUCTURES NON AFFILIÉES :	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle 500 € / jour / intervenant
◆ MÉDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES	TOUTES STRUCTURES :	500 € / jour / intervenant
◆ ENQUÊTE ADMINISTRATIVE	TOUTES STRUCTURES :	500 € / jour / intervenant

PRESTATIONS - SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

◆ MÉDECINE DU TRAVAIL	STRUCTURES AFFILIÉES :	Forfait 85 € / agent / an
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :	Sur devis (sur la base du temps passé et du nombre d'agents)
◆ ACFI : AGENT CHARGÉ DES FONCTIONS D'INSPECTION	STRUCTURES AFFILIÉES : STRUCTURES NON AFFILIÉES :	Intervention incluse dans la cotisation additionnelle 500 € / jour / intervenant
◆ CONSEIL MÉDICAL	STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES AU SOCLE COMMUN :	250 € / dossier

PRESTATIONS - ARCHIVITES ITINÉRANTS

◆ ARCHIVAGE	TOUTES STRUCTURES :	375 € / jour / intervenant
--------------------	---------------------	----------------------------

PRESTATIONS - ATELIERS ET INTERVENTIONS

◆ ATELIERS / INTERVENTIONS	ATELIERS COLLECTIFS PROPOSÉS PAR LE CDG86 ATELIERS À LA CARTE À LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITÉ	250 € / demi-journée / structure 500 € / jour / intervenant
-----------------------------------	--	--